

Bulletin d'histoire politique

Toute l'histoire est dans les archives de la Seconde Guerre mondiale

Yves Tremblay

B
H
P

Volume 20, numéro 3, printemps 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1056200ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1056200ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tremblay, Y. (2012). Toute l'histoire est dans les archives de la Seconde Guerre mondiale. *Bulletin d'histoire politique*, 20(3), 65–80.
<https://doi.org/10.7202/1056200ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2012

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Chronique d'histoire militaire

Toute l'histoire est dans les archives de la Seconde Guerre mondiale

YVES TREMBLAY, *HISTORIEN*
Ministère de la Défense nationale, Ottawa

L'analyse des documents fait apparaître une multiplicité d'attitudes individuelles. À trop y insister, nous risquons de tomber dans un excès de pittoresque, mais nous avons préféré courir ce risque plutôt que d'abuser de termes vagues et génériques comme ceux de « mentalité » ou de « psychologie collective ». [...] Attitudes singulières dont l'histoire, en apparence, semble impossible à écrire et sans lesquelles, en réalité, l'histoire des « mentalités collectives » n'est plus qu'une succession de tendances et d'orientations aussi abstraites que désincarnées. / Mais il s'agit, surtout, de documents de première main. (C. Ginzburg, 1965)

Des personnages de Callot ou de Le Nain débarquent à Versailles pour se faire écouter. (A. Farge et M. Foucault, 1982)

Laurent Binet écrivait récemment que « [l']histoire de la Seconde Guerre mondiale est une histoire totale qui, d'une certaine manière, contient toutes les autres passées et à venir¹ ». Une chose est frappante dans le numéro du *Débat* d'où cette citation est tirée : un surgissement d'écrivains dans le champ d'expertise de l'historien se fait autour de la Seconde Guerre mondiale. Pour Anthony Beevor, cette vague romanesque correspond à une demande sociale non reconnue par les historiens professionnels. Des romanciers sérieux profitent donc du fait que des archives cinématographiques abondantes alimentent l'imaginaire, que les drames individuels bien documentés font de « bonnes histoires », qu'à peu près tout le monde a dans sa famille une victime, un bourreau ou un participant à titre obscur², d'où la possibilité d'une histoire où tout un chacun peut se retrouver. Ajoutons que le monde de la Seconde Guerre mondiale est à la fois assez proche et assez lointain pour que tous comprennent le

vocabulaire et ressentent un peu d'exotique. C'est le Moyen Âge sans les cartulaires, l'adoubement, les hommages.

Les deux auteurs s'accordent sur le fait que cette demande sociale peut être satisfaite en utilisant les archives de 1939-1945. Mais Binet va plus loin que Beevor : il pose que tous les programmes historiens peuvent y trouver leur matière, comme pour aucune autre période, parce que 1939-1945 n'est pas seulement un réservoir d'anecdotes héroïques pour Hollywood et le PCUS, mais que cette guerre est « mère (la matrice) de tous les romans » et que « c'est pour cette raison qu'elle n'a pas besoin d'être romancée »³.

Appliquons la proposition de Laurent Binet à nos archives. Ce que contiennent les archives canadiennes de 1939-1945 est proprement phénoménal. Toute la vie passée s'y trouve, pour la période en question bien sûr, mais aussi pour la décennie qui suit, car si les dossiers sont « fermés » en 1947 par décision du Conseil privé, de nombreuses pièces sont ajoutées par la suite, dans les dossiers du personnel en particulier. C'est encore plus vrai pour l'avant 1939, car de nombreux documents réfèrent à l'avant-guerre. Ainsi, on peut reconstruire une époque totalement pour une génération, disons celle arrivant à l'âge adulte entre 1920 et 1950. En fait, on pourrait aller un peu plus loin en arrière et dans quelques cas plus avant, jusqu'aux années 1990.

Ce n'est pas un moment indifférent. C'est celui de l'automobile, de l'avion, des aéroports régionaux, du téléphone, de la radio et de la télévision, de l'État-providence, des pensions de vieillesse et des soins de santé gratuits, des antibiotiques, du dépistage des MTS, de la diététique, de la psychologie et de la psychiatrie pour tous, des sondages permanents, du placement occupationnel scientifique, de la pédagogie audiovisuelle, de l'alphabétisation à 100 %, du recyclage du personnel, du DDT, de l'énergie nucléaire, de la féminisation massive de plusieurs métiers, etc. Or tout cela a été expérimenté dans l'armée avant d'arriver dans le civil. Tout y est pour ceux et celles qui n'ont pas de préjugés contre les archives « fédérales ». Prenons un exemple.

L'État-providence en quatre pages

La vulgate veut que, d'une part, l'État providence découle de la réalisation pendant la Grande Crise que le gouvernement a un rôle anticyclique à jouer et que, d'autre part, les secours temporaires et la charité privée ne suffisent plus. Autrement dit, c'est l'accès universel à une sécurité de revenus et de services que l'on commence à ressentir comme nécessaire. Ça prendra bientôt la forme de législations dont celles de l'assurance-chômage (1940) et des allocations familiales (1944) furent des jalons⁴.

Or on sait depuis la synthèse de Dennis Guest que cela est trop raccourci. Guest fait une liste plutôt exhaustive des mesures législatives de sécurité sociale, des lois sur les accidents de travail du début du XX^e siècle à celles sur la santé des années 1960-1970 en passant par les diverses moutures des lois sur les pensions de vieillesse des années 1920. Le catalogue des mesures législatives est impressionnant. Guest parle quelquefois d'attitudes, mais il ne s'agit pour lui que de celles des classes dirigeantes, plus ou moins ouvertes aux réformes, en général plus favorables⁵. Or les attitudes qui devraient nous intéresser sont celles des autres, des gens ordinaires. L'histoire de l'État-providence reste donc une histoire du progrès des classes supérieures, une histoire bourgeoise en quelque sorte (« whig » aurait-on dit en d'autres temps) ou, guère mieux, une histoire faussement prolétaire (toutes les variations du marxisme) ou faussement sociale (celle des luttes syndicales dont on nous rabâche les oreilles avec tant d'acharnement commandité). Je prétends que l'histoire de l'État-providence n'est pas une histoire corporative de ci ou de ça, ni une histoire prouvant la théorie d'un tel ou d'une telle. Moins que législative, elle est administrative; moins que d'une idéologie, elle relève d'un changement de mentalité traversant toute la société; moins que corporative (syndicale, patronale, coopérative, associative) elle est individuelle, entendu que l'on parle ici de centaines de milliers de petits gestes individuels.

On m'objectera que je pose un problème en termes peu scientifiques, car posé ainsi le problème paraît insoluble. Eh bien non. Il peut être résolu. J'irai même jusqu'à dire, et je reconnais que c'est de la provocation, que le devis que je présente trouve sa solution dans un seul dossier, en prenant un seul document de ce dossier, document rédigé par une seule personne, une personne bien ordinaire. Double provocation même: cette personne est une femme. Non, plutôt triple: c'est une ménagère. Quadruple au fait: il lui arrive de mentir. Quintuple à bien y penser: elle est mère de soldat. Je prétends que toute l'histoire de l'avènement de l'État providence (au Canada et au Québec) se trouve dans une petite enveloppe contenant une lettre de quatre courtes pages, écrite après la Seconde Guerre mondiale, mais écrite un peu beaucoup à cause de cette guerre, puisque la lettre n'aurait pas eu lieu d'être sans le décès d'un soldat. Voici le texte de cette lettre manuscrite, que je ne corrige ni ne ponctue autrement que pour ajouter les points finaux aux phrases et quelques accents⁶:

[sur l'enveloppe non timbrée mais oblitérée du 2 mars 1954]

Bureau des allocations familiales militaires

Ministère de la défense nationale

Ottawa

Can [/ / p. 1]

Montréal 1 mars

J'accuse réception de votre lettre du 25 février (anniversaire de mon Denis). Messieurs lisez-moi jusqu'au bout s. v. p. nous sommes vraiment déçus mon mari et moi car vous devez étudier notre situation avec sympathie.

Revenez à la charge s. v. p. et pour ce faire mettez-vous à notre place durant une heure. Messieurs avez-vous perdu un fils à la guerre? Si oui vous savez que c'est terrible de perdre son enfant et pour sauver les autres encore. Notre Denis a été tué le 8 août 1944 par les alliés⁷ et c'est depuis ce temps que je suis malade. J'ai cru en perdre la raison. // [p. 2] Et toujours je m'ennuie.

Dans mon cas il faudrait des distractions que je ne puis m'accorder car il nous faut économiser même les billets de tramway de 10¢.

Mon mari gagne \$30 par semaine c'est vrai mais pour combien de temps encore? Il aura 66 ans en juillet. Quant à l'argent que nos enfants mariés [sic] ce n'est qu'une fois le mois et je n'en veux pas de cet argent qui m'humilie et me fait mal au cœur, et eux en ont besoin. Mme Noisieux s'est trompée dans son rapport.

Que feriez-vous avec la somme que nous avons? Je ne demande pas d'augmentation qui varie de \$4 000 à \$10 000 comme il y en a beaucoup mais je vous demande l'aide nécessaire pour vivre et // [p. 3] c'est juste que nous vivions aussi. Vous avez des détails reconsidérez-les [sic] et vous nous accorderez la pension demandée. Je veux vous donner quelques précisions. Pour moi je paie toujours \$10 par mois de remèdes et cela sans consultations ni visites du médecin.

L'an dernier j'ai eu 11 ou 12 visites du docteur du 25 mai au 10 juillet de \$4 à \$6 chacune. Ensuite un séjour à l'hôpital St-Luc. En sera-t-il de même cette année? Je vous envoie un petit budget des dépenses que vous pourrez vérifier.

Vous voyez qu'il est impossible d'arriver avec une somme pareille pour la nourriture, vêtements, assurances et vous que feriez-vous?

Considérez que Denis D13007 a donné 3 ans et sa vie pour le pays et Yvon D650398 aussi a passé 3 ans // [p. 4] dans l'armée (temps perdu pour lui) et nous [sic]. Je vous dis la vérité. Je vous jure. Vous devez considérer tout cela avant de décider. Nous espérons une réponse favorable.

salaires de mon mari	Dépenses
123.40 pour un mois	Loyer 70.00
<u>85.00</u> nos filles pension	chauffage 15.00
208.40 –	électricité 3.00
<u>111.27</u>	remèdes 10.00
\$97.13 nourriture pour 4	téléphone 4.47
personnes vêtements	eau 3.60
assurances feu et vie et	billets tram pour 5.20
nouvelles lunettes etc.	aller travailler _____
	111.27

M^{me} Victor Allard
4296 Bélanger
Montréal

[Perpendiculaire au bout de l'adresse, timbre dateur à l'encre rouge se lisant:]

MAIL ROOM
MAR 3 1954
NATIONAL DEFENCE
TREASURY.

Quand on compare le timbre dateur avec l'adresse de l'enveloppe, on comprend que la lettre est adressée à un service qui n'existe pas. C'est pourquoi elle est orientée vers les services financiers du ministère de la Défense, sorte de successeur du bureau qui réglait les successions des militaires morts durant la Seconde Guerre mondiale. La réponse du bureau du trésorier (après l'exercice de traduction vers l'anglais) fut de transférer la lettre aux Anciens Combattants. Or on comprend que ce ministère avait déjà refusé une augmentation « d'allocations familiales », prises par la rédactrice au sens de prestations augmentant le revenu familial et non d'allocations pour enfants mineurs⁸. Comme c'était le cas depuis l'instauration des premiers services sociaux, il fallait faire la preuve de besoins financiers avant de recevoir certains suppléments, ou certaines pensions à long terme dans le cas d'un militaire décédé ou impotent ayant charge de famille. Cette preuve était vérifiée par des agents ou des correspondants du ministère des Anciens Combattants, comme madame Noisieux. L'enquête de celle-ci a conduit de toute évidence au refus des Anciens Combattants, ce pourquoi la lettre du 1^{er} mars 1954 est adressée au ministère de la Défense, celui-ci devenant dans l'esprit de madame Allard une sorte de cour d'appel, qui évidemment n'existait pas dans la réalité.

Arrêtons-nous maintenant au contexte de production de la lettre. La signataire est mère de deux soldats dont l'un est tué en Normandie et l'autre a perdu son temps dans l'armée nous dit-elle. La qualité de la langue (une seule grosse faute) et l'usage qui en est fait ont de l'importance. Je suis certain qu'il s'agit d'une lettre écrite par la mère, qui écrit sans effort et chez qui l'usage un peu étrange de la locution « revenez à la charge » manifeste une culture grandissante mais mal assimilée. Il me semble qu'ici on n'a pas affaire, comme c'était souvent le cas dans les années 1930, et comme ça l'est encore parfois dans les années 1940-1950⁹, à une supplication, mais à une argumentation, qui n'est certes pas d'une implacable logique, mais à une argumentation assez serrée tout de même.

Cette lettre vient à la fin d'un long processus administratif. Normalement, celui-ci débute à l'ouverture du dossier de succession du militaire décédé, mais ici, la correspondance débute plus tôt, fin novembre 1943, car Denis, alors âgé de 25 ans, n'écrivait plus régulièrement. Son père, dans une graphie superbe, explique dans cette première lettre que la famille est sans nouvelles depuis la fin septembre, alors que Denis aurait eu l'habitude d'écrire chaque semaine. Presque deux mois de mutisme, bien assez pour susciter l'inquiétude. À cette époque, le régiment d'artillerie du fils est encore en Angleterre. Il ne débarque en Normandie que le 7 juillet 1944. Denis est tué le 8 août suivant, à un moment où les combats sont très violents, ce qui explique peut-être le délai à informer la famille, qui reçoit le télégramme annonçant le décès seulement le 22 août et une lettre de l'adjudant-général le 6 septembre. Normalement, une autre lettre, du

bataillon, parvient aux parents peu après le télégramme. Mais cette lettre, se plaint la mère, qui semble être devenue familière assez rapidement avec les procédés bureaucratiques de l'armée, ne lui est toujours pas parvenue en mars 1945. Une enquête administrative est déclenchée qui montre que la lettre du bataillon a bel et bien été envoyée le 9 août mais qu'elle s'est perdue avant d'arriver à Montréal. On fait donc suivre une copie en avril 1945.

En août 1945, nouvelle lettre de la mère qui réclame maintenant des détails sur l'inhumation du fils. La requête anticipe la procédure, car les corps sont progressivement concentrés dans des cimetières militaires, un processus qui demande plusieurs mois voire quelques années. La procédure prévoit d'informer les familles en vue de l'érection du monument qui, bien que normalisé, peut être gravé d'une pensée choisie par les proches. Dans le cas du soldat Allard, c'est en mars 1946 que le transfert de la dépouille a lieu, mais, dit la lettre du ministère de la Défense, il faudra encore quelque temps avant que le cimetière soit correctement aménagé. Le cimetière¹⁰ est terminé en juillet 1946 et une photo de la pierre tombale in situ parvient à la famille au début du mois suivant.

Entre-temps, un premier chèque de 69\$ est parvenu fin août 1944 au domicile des parents, correspondant à la solde nette non distribuée et aux valeurs en possession du fils au moment du décès. Quelques jours plus tard, la mère réclame la prime de démobilisation, qui sera payée (465\$) en février 1946 avec le règlement de la succession. Le certificat de décès provincial émis en mai 1945 a sans doute été nécessaire pour obtenir le paiement de la compagnie d'assurance, car Denis était assuré (valeur de la police de 182\$ au moment du décès, une assurance prise après l'enrôlement), mais il n'a pas été nécessaire pour obtenir le remboursement d'une obligation de la victoire de 50\$ (appelé « bon » par presque tout le monde), car celle-ci était « au nom de sa mère (moi) qu'il a pris ce bon le pauvre petit ». Par la même occasion, elle demande une pension à laquelle elle dit avoir droit du fait que Denis assignait 20\$ par mois (soit un peu moins de 50 % de sa solde¹¹) à ses parents. Le litige commence ici, parce que l'assignation d'une fraction de la paye ne constitue pas une désignation de charge de famille¹² en regard des pensions accordées aux familles de militaires décédés. La requête est refusée parce que Denis n'était pas soutien de famille; son père l'est. C'est ce refus qui conduit aux démarches ultérieures de la mère. Saut pour 1954, celles-ci ne sont pas documentées dans le dossier de Denis Allard, probablement parce qu'on juge qu'elles n'appartiennent pas au dossier du soldat, mais plutôt à un dossier de pension des Anciens Combattants. Autant que j'ai pu le constater ailleurs dans les archives du personnel, c'est la règle.

En quelque sorte, la lettre transcrite est mal classée. Une chance pour nous, car les dossiers des Anciens Combattants ne nous sont pas inaccess-

sibles du fait de nos bonnes lois sur la protection des renseignements personnels. Du reste, si on s'attache maintenant à la lettre elle-même, on apprend par la mère qu'une certaine madame Noiseux a remis un rapport sur les conditions de vie de la famille Allard, rapport qui a mené à un second refus (mais était-ce le deuxième?). C'est après ce refus que madame Allard rédige sa lettre du 1^{er} mars 1954 par laquelle elle fait, en quelque sorte, appel. Elle fait appel au ministère de la Défense, si généreux et si diligent dans le passé, comme si ce ministère pouvait renverser les décisions d'un autre ministère.

La bureaucratie ne fonctionne évidemment pas comme l'espérait madame Allard. L'argument était irrecevable. Mais il est intéressant par ce qu'il suggère des attitudes d'une famille à l'égard des paiements reçus durant et à la fin de la guerre, des paiements réguliers de 20\$ par mois entre octobre 1941¹³ et juillet 1944. La lettre nous apprend aussi que deux filles encore à la maison donnent 45\$ par mois à leurs parents. Outre ces deux filles (s'agit-il de celles de 32 et 21 ans figurant au formulaire M.F.M. 77a?), il y avait quatre autres enfants dans le logement qui ne semblaient pas contribuer au ménage: deux garçons de 34 et 30 ans et deux filles de 19 et 16 ans. Huit adultes résidaient donc dans le logement parental au moment du décès de Denis. Il y avait trois autres enfants: un fils de 28 ans dans les ordres, celui de 20 ans dans l'armée et une dernière fille de 24 ans mariée et vivant elle aussi à Montréal. Grosse famille donc, pas entièrement démunie mais avec semble-t-il quatre enfants adultes sans travail, ce qui est assez curieux. Madame Allard aurait bien pu dire, comme les paysans de Péguy, que les enfants ça vient plus vite que les rentes¹⁴.

Cela explique peut-être l'insistance de madame Allard en août 1945 pour obtenir un règlement rapide de la succession militaire de son fils: «Mon fils aidait en effet au budget de la famille car nous avons encore des enfants à la maison qui sont sous les soins des médecins. / Dans les circonstances vous comprendrez que nous avons particulièrement besoin de tout le support possible puisque vous dites que nous n'avons pas droit à une pension». On remarque que madame Allard sait déjà à l'été 1945 qu'elle n'a pas droit à une pension permanente. Y aurait-il des enfants malades ou handicapés? Pas moyen d'être sûr, sauf pour dire qu'à aucun autre endroit dans la correspondance échangée avec le ministère de la Défense des enfants ayant besoin de soins spéciaux sont mentionnés (on peut penser que madame Allard aurait insisté là-dessus). Dans la lettre transcrite, c'est seulement madame mère qui dit avoir besoin de médicaments. Et les additions au budget familial serviraient, nous dit-elle après avoir fait état de visites médicales répétées et d'une hospitalisation, au moins en partie pour «des distractions que je ne puis m'accorder car il nous faut économiser même les billets de tramway». Les visites du médecin, l'hospitalisation et les médicaments ont-ils un rapport avec le décès de

Denis ? Le besoin de « distractions » résulte-t-il d'une ordonnance médicale ? Impossible d'être certain. En tout cas, je considère ce besoin de distraction, relié ou non à la mort du fils et à l'état de santé de la mère (« et toujours je m'ennuie »), comme significatif d'une priorité grandissante du loisir, ce malgré les malheurs de la famille.

Remarquons avant de passer à mon hypothèse que les cinq lettres en provenance des parents, auxquelles on peut ajouter le formulaire M.F.W. 77a (aussi désigné P. 64), long formulaire décrivant la situation familiale des ayants droit et que ceux-ci remplissent au début de la procédure de succession militaire, montrent une cellule familiale concentrée sur la mère (elle semble dominer le père, qui a peut-être écrit sous pression maternelle la lettre de novembre 1943 à laquelle j'ai fait allusion plus haut), mère tenant les cordons de la bourse, mère acharnée à tirer des revenus de toutes sources pour subvenir aux besoins familiaux. Rien d'extraordinaire direz-vous avec raison. Ce qui en revanche paraît l'être, c'est qu'à partir de 1941, moment où Denis verse une partie de sa solde à ses parents, qu'une source de revenu non négligeable s'ajoute, source régulière et prévisible.

Ce qui m'amène à l'hypothèse qui me travaille. Il y a dans la lettre transcrite, et dans celle d'août 1945, mais aussi dans d'autres dossiers de militaires, quelque chose comme une demande sociale pour des mesures de soutien du revenu. Cette demande prend parfois une forme plus dramatique qu'ici, où après tout on n'a pas affaire à une famille dépourvue de tout. C'est d'ailleurs parce que le cas des Allard ne relève pas du tragique, qu'il m'apparaît représentatif ; je veux dire qu'à une certaine époque, une famille comme celle dont l'on parle ici, qui arrive à survivre et même plus, n'aurait pas sollicité les faveurs de l'État en ces mots¹⁵. Certes, demander des faveurs aux puissants par écrit était courant, mais c'était une faveur qui était recherchée, pas ce qui semble maintenant aller de soi dans cette correspondance : parce que le gouvernement a déjà généreusement « donné » des argents à la famille, un petit 20 \$ mensuellement, ensuite une somme dont probablement on ne pouvait que rêver, l'habitude est venue d'attendre de l'État ce qui à une autre époque aurait été une petite douceur. Est-ce que l'habitude d'un revenu supplémentaire régulier n'a pas commencé à s'installer du vivant du bon fils Denis, donc avant la loi des allocations familiales et à un moment où l'assurance-chômage ne voulait pas dire grand-chose du fait de la situation de plein-emploi ? Ça mérite examen. Je crois que, au risque de commettre un anachronisme — mais l'enquête le dira si quelqu'un veut bien la faire — on peut dire que la posture de madame Allard ne relève pas de la supplication du candidat à la charité, mais est suffisamment revendicatrice pour indiquer une transition vers un régime de droit à la sécurité du revenu.

Si l'on accepte l'hypothèse, cela voudrait dire que la dynamique qui entraîne la création de l'État-providence devrait s'exposer en termes

moins théoriques (rapport March, etc.), moins élitistes, moins corporatistes (action syndicale, etc.) et moins politique partisane (CCF, le bon gouvernement libéral); il y aurait plutôt une forte pression populaire — 1,1 million d'anciens combattants, adultes et vaccinés, et leurs familles — profonde, sourde pression perçue par des décideurs qui avaient à traiter administrativement des centaines de milliers de demandes à chaque année depuis 1942 ou 1943, depuis Hong Kong, Dieppe et la campagne d'Italie, générant un flux bureaucratique par lequel plusieurs millions de dollars d'indemnités étaient transférés aux familles de soldats. Cela sans compter les assignations (obligatoires pour les militaires ayant des parents et des frères et sœurs à charge) et les suppléments pour personnes à charge.

Il me semble que l'idée d'un droit à la « pension » publique, avec toute l'extension que ce mot prenait à l'époque (on emploierait prestation aujourd'hui), est apparue dans le temps couvert par ce dossier, ouvert en septembre 1940, avec les dernières pièces en mars 1954, mais la plupart remontant à 1941-1946. À cette dernière date, le « pli » de se reposer sur l'État me semble avoir été pris, du moins dans cette famille.

Je crois que le pli est indépendant des débats ayant lieu à Ottawa sur les principes d'assistance sociale parce qu'il *précède* ces débats. C'est visible dans les dossiers des décédés du début de la guerre. Le phénomène est également indépendant d'un mouvement marginal comme le CCF, qui a une audience nulle chez les Québécois. Il va à l'encontre de la doctrine sociale de l'Église catholique québécoise, parmi les plus rétrogrades du monde. Il n'est évidemment pas indépendant des difficultés des années 1920 et de l'expérience de la Grande Crise. Ce sont donc moins les discours sur le rôle de l'État que les sentiments (la sensation que la bonne vie est un droit et que l'État a un devoir à jouer là-dedans) qui me semblent intéressants ici: le discours n'est pas connu de la plupart que déjà la sensation existe. Autrement dit, ce n'est pas une formulation bien articulée qui m'importe, mais un complexe sensoriel, mental, qui travaille un grand nombre d'administrés, devenus conscients que la revendication d'une bonne vie peut recevoir une réponse favorable, cela parce que depuis 1940 la démonstration s'en est faite régulièrement dans les familles associées à des militaires. En quelque sorte, la guerre fut bonne¹⁶. La lettre ci-dessus et d'autres du genre recueillies sur une période de deux ou trois décennies témoigneraient d'un glissement de la charité communautaire, religieuse ou non — significativement, la mère semble refuser ou vouloir refuser l'aide des enfants établis — à l'assistance publique, une assistance ressentie comme due depuis que l'État en guerre a montré toute l'étendue de sa puissance bienfaitrice.

À cet égard, les relations entre les familles et l'administration militaire sont décisives par leur densité, par le niveau des sommes en cause, par

leur durée. Presque toutes les familles sont touchées, ne serait-ce qu'à cause de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales de 1940 (la conscription¹⁷). Dans le présent dossier, c'est frappant : la famille demande des nouvelles du fils dont elle n'a plus l'adresse. L'armée répond avec diligence et précision à ce premier échange, et de même par la suite. Lorsque le formulaire P. 64 est requis, un formulaire de quatre pages format légal, toute l'étendue des pouvoirs bienfaisants de la bureaucratie militaire est entrevue. On n'avait jamais vécu une situation où l'État offre des prestations sans qu'on les demande. On n'avait jamais vu un État qui s'excuse d'un retard pris dans l'acheminement d'un paiement, retard dû au fait qu'une autre enveloppe a été égarée. L'État vous offre une plus grande sécurité en toute courtoisie¹⁸. Cela a dû apparaître providentiel. Il l'offre en s'adressant à vous personnellement, pour 150 000 familles québécoises. Après quatre ou cinq, peut-être moins, l'habitude est prise : la demande sociale, vaguement formulée jusque-là en dehors de quelques idéologues aux discours le plus souvent ignorés du grand public, s'est en réalité articulée sur les tables des cuisines de quelques dizaines de milliers de familles.

Une vraie histoire sociale, une histoire partant d'en bas, l'histoire d'un peuple¹⁹ qui agit selon ses moyens avec ses stratégies discrètes mais efficaces, est possible ici. Hors de l'Église, hors des partis politiques, hors des syndicats, hors des idéologies progressistes il y avait un salut : le monstre n'était pas froid. Il y aurait tout un livre à écrire sur l'appareil bureaucratique élargi de 1939-1945, Nouveau Bienfaiteur, dont chacun des rouages individuels est le propagateur d'une foi en la valeur des prestations publiques. Les noms de ces rouages encore anonymes sont en fait connus, et je suis sûr que pour certains d'entre eux il y aurait moyen de produire des notes biographiques suffisantes qui aideraient à saisir la nature du tandem citoyens-fonctionnaires. C'est dire que je rêve de bonnes biographies d'obscurs bureaucrates²⁰. Du délire ? Non.

*

* *

L'hypothèse n'est pas originale. Il me semble qu'une des choses que nous disait Marcel Dubé, le seul auteur québécois qui ait réussi à entrer dans la psychologie d'un soldat, et Gabrielle Roy, la seule à avoir bien décrit l'environnement familial du recrutement, est que la psychologie des individus qu'ils observaient a changé d'une manière assez soudaine sous le coup d'événements grandioses sur lesquels les gens ordinaires n'avaient en apparence pas de prise. Or, même l'antihéros de Dubé, et encore plus les personnages de Roy, utilisent les « malheurs de leurs temps » pour améliorer leur sort. Ces œuvres littéraires ne sont pas fictives. Rose-Anna,

Azarius, Florentine, Emmanuel, Sam même, et le simple soldat Latour ont existé. Les personnages de Roy et Dubé écrivait ; leurs lettres se trouvent dans RG24.

Je fais ce rapprochement avec Roy et Dubé, car il me semble que ces deux-là approchent la vérité que des chercheurs moins consciencieux ne peuvent pas entrevoir. Car conduire la recherche que je suggère ici est difficile pour deux raisons : un manque d'intérêt grandissant pour les sources primaires, comme si l'histoire se trouvait dans la presse, les brochures, les affiches, les livres, les encyclopédies en ligne ou les blogues, manque d'intérêt aggravé en ce qui concerne les archives militaires ; et le peu de connaissances de base sur le militaire au Québec. Il ne suffira pas de faire le voyage à Ottawa pour y consulter les kilomètres d'archives ouvertes à la curiosité de ceux qui en ont, car il faut aussi décoder ces archives. Il y a comme une paléographie des dossiers militaires qui ne s'acquiert pas en criant ciseaux. Mais comme la vie s'y trouve, il faut l'aller chercher. C'est l'essence du message de Binet évoqué en début d'article.

Quelques parutions récentes

Barrière, André. *Du ciel aux enfers : l'incroyable histoire de Conrad Racine, un pilote québécois qui a défié les éléments*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2011, 223 p., ill.

Les chapitres un et deux portent sur la carrière militaire de l'un des rares Québécois à avoir piloté un avion de chasse en Corée. Monsieur Racine a ensuite poursuivi sa carrière comme pilote d'essai (F-104), enfin comme pilote de brousse (Grand Nord canadien) et pilote mercenaire (pour Air America — la CIA — au Vietnam et en Amérique centrale). Beaucoup d'ingrédients pour une biographie intéressante, un peu gâchée par le manque d'expérience de l'auteur, par la sauce étirée du huitième chapitre (problèmes de la retraite) et par la fabrication racoleuse *cheap* de la maison d'édition.

Cadieux, J. S. Benoit. *Journal de guerre* Choix et présentation de Sébastien Vincent et Françoise Cadieux, Montréal, VLB Éditeur, 2011, 239 p.

Il existe d'excellents souvenirs d'officiers francophones pour 1939-1945, dont les meilleurs sont probablement ceux de Charly Forbes (Septentrion, 1994). Nous avons ici affaire à un subalterne, l'officier le plus près des hommes. Toutefois, Cadieux parle beaucoup plus de ses collègues et de ses supérieurs que de ses rapports avec la troupe. Avec les lettres de Jacques Gouin (Éditions du Jour, 1975), autre officier soucieux de sa position sociale, on en arrive presque à penser que dans cette arme technique

les rapports avec la troupe sont plus distants, à l'image des distances respectives au front des régiments d'infanterie, souvent en contact avec l'ennemi, et de ceux d'artillerie, au moins quelques kilomètres à l'arrière. Dommage que Cadieux ait transcrit ses cahiers de notes à la fin de la guerre pour en faire un produit qui, comme le mentionne l'auteur et comme l'expliquent les éditeurs, a la forme du journal mais est en réalité un produit mixte en route vers les Mémoires. Des notes ont été ajoutées pour rendre le texte accessible à tous, mais plusieurs sont superflues, par exemple aux pages 20, 33, 54, 68, 86, 98, 128, 130, 193, 202, 215 et 220. On a eu la bonne idée de placer des photos couleurs au début et à la fin du livre, photos qui donnent une bonne idée des documents que l'on peut trouver dans les archives du personnel militaire. Fabrication soignée pour un prix abordable.

Cinq-Mars, Marcelle. *La cuisine rationnée: nourrir un peuple et une armée 1914-1918*, Montréal, Athéna éditions, 2011, 179 p.

S'il y a une critique à formuler sur ce livre superbe, c'est le mélange des sources canadiennes, britanniques, françaises, etc. Il faut bien lire les provenances. Cela entendu, on entre dans un univers gustatif étrange et en partie commun à tous les belligérants occidentaux²¹ (les autres crèvent de faim en 1918).

Francoeur, Georges-Ulric. *Mon journal France-Belgique (1915-1916)*, Éd. de Michel Litalien, Montréal, Athéna éditions, 2011, 305 p., ill.

Francoeur impressionne. Bon observateur des conditions de la guerre des tranchées, il était aussi un dessinateur de talent. Son journal est illustré de vignettes tantôt humoristiques, tantôt artistiques, souvent pédagogiques. L'officier enseigne, et un apprentissage bien dessiné est souvent plus efficace qu'un discours qui finit toujours par être plus ou moins compris. On savait l'immense étendu des efforts audiovisuels militaires en 1939-1945; il faudrait peut-être considérer maintenant que, comme à peu près tout ce qui concerne la guerre de 1939-1945, cela dérive d'expériences réalisées à grande échelle dès la guerre mondiale précédente. Avec le journal de Thomas Tremblay, chez le même éditeur, on a un duo de témoignages plaçant le rôle des officiers régimentaires sous une lumière encore jamais vue dans l'historiographie québécoise.

Gingras, Charlotte. *Guerres*, Montréal, La courte échelle, 2011, 157 p.

Page 120: «Sur *YouTube*, j'ai plongé dans la guerre. Les balles ricochaient sur les murs autour de moi. Les roquettes ennemies sifflaient au-dessus

de ma tête ». Ce roman sur les troubles familiaux dans une famille où le père soldat est en mission en Afghanistan est d'une grande importance historique et littéraire²². C'est l'anti-Roy : mettez vos préjugés de l'avant, ramassez une poignée d'observations qui les confortent et vous avez une histoire à thèse. Résultat garanti comme ça l'est presque toujours avec les historiètes pubertaires. Pourrait-on écrire adulte pour changer ?

Litalien, Michel. *Écrire sa guerre : témoignages de soldats canadiens-français (1914-1919)*, Montréal, Athéna éditions, 2011, 307 p., ill.

On sait la vogue des témoignages sur la Grande Guerre. On sait le rôle important de cette vogue-vague dans l'écriture de l'histoire ailleurs qu'au Québec. Enfin, l'édition québécoise s'élève, s'éveille à cette réalité. Il s'agit d'extraits de lettres et de journaux intimes de soldats, de sous-officiers et d'officiers canadiens-français rassemblés au fil des ans par l'auteur. Cette collecte fructueuse (et encore, monsieur Litalien ne publie que des extraits d'une partie des pièces qu'il a rassemblées), décrivant tous les aspects de la vie des soldats de 1914-1918, fait la démonstration que le temps arrive où nous serons en mesure d'écrire l'histoire de cette guerre à partir d'un corpus entièrement canadien-français (il y a une forte proportion de francophones hors-Québec dans l'armée de 1914-1918 et sont peut-être majoritaires). Qui pourra l'écrire ?

Les livres de Michel Litalien et de Marcelle Cinq-Mars témoignent de l'évolution graphique de cette petite maison d'édition. Le renoncement à l'uniformité d'une image de marque plus ou moins aboutie fait de ces deux livres non seulement un produit agréable à lire, mais un objet qu'il est tentant d'offrir.

Vance, Jonathan F. *D'improbables guerriers : deux Canadiens dans le SOE*. Montréal, Athéna éditions, 2011, 337 p.

Je n'ai jamais eu beaucoup de sympathie pour les révélations des mystères du sabotage et de l'espionnage. Je ne comprends donc pas pourquoi Vance s'intéresse au SOE. Ça m'apparaît être un virage inattendu dans son programme scientifique, après un livre marquant sur la mémoire de 1914-1918 et des recherches annoncées sur les attestations des soldats canadiens de cette même guerre. S'y intéresse-t-il parce que les deux agents ont fini fusillés à Buchenwald (avec de nombreux autres) ? Ou pour plaire aux Pickersgill ? Je ne sais trop. Peut-être que je joue les rabat-joie. Sans doute que plusieurs lecteurs ont des goûts contraires. Tant mieux.

Notes et références

1. « Le merveilleux réel », *Le Débat*, no. 165, mai-août 2011, p. 80-85 ; p. 85 pour la citation. Rappelons que Binet a publié en 2009.
2. Anthony Beevor, « La fiction et les faits. Le péril de la “faction”, » *Le Débat*, *op. cit.*, p. 26-40.
3. L. Binet, « Le merveilleux réel », *op. cit.*, p. 85.
4. En comparant deux éditions de *Canada-Québec synthèse historique* de Jacques Lacoursière, Jean Provencher et Denis Vaugois, celle de 1969 au Renouveau pédagogique et celle de 2000 chez Septentrion, on constate que la vulgate en question date des années 1970-1980. La synthèse la plus courante encore en usage de nos jours au Québec a été conçue ces années-là : voir Paul-André Lin-teau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain** Le Québec depuis 1930*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1986, p. 19, 47-48, 85 et 149. C'est un peu la même chose au Canada anglais. Voir le manuel le plus répandu des années 1990 : R. Douglas Francis, Richard Jones et Donald B. Smith, *Destinies : Canadian history since Confederation*, 2^e éd., Holt Rinehart and Winston of Canada, 1992, p. 320. Consulter aussi un manuel de conception plus avancée que le précédent par son propos multicultural déclaré : J.M. Bumsted, *The peoples of Canada : a post-Confederation history*, Toronto, Oxford University Press, 1992, p. 206-207. Bumsted écrit page 206 : « The introduction of social reform was necessary not only to steal ground from the CCF, but also to prevent possible public disorder at the conclusion of war ». Si l'on interprète librement Bumsted, on pourra être sensible au point de vue proposé ici.
5. Dennis Guest, *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, traduit de l'anglais par Hervé et Patricia Juste, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1993 (éd. orig. 1980). Depuis, le champ a été étendu aux programmes d'initiative privée de la guerre 1914-1918 par Desmond Morton (*Fight or pay : soldier's family in the Great War*, Vancouver, UBC Press, 2004) et Serge Durlfinger (*Veterans with a vision : Canada's war blinded in peace and war*, Vancouver, UBC Press, 2010). En plaçant ces livres côte-à-côte, on est presque amené à formuler l'hypothèse dont je parle ici : le passage de l'esprit de la charité chrétienne et communautaire à une demande sociale adressée à l'État, passage dynamisé par les relations plus suivies qui s'établissent entre les citoyens et l'État en guerre, du fait de l'étendue et de la durée de la guerre. Sauf qu'en 1914-1918 et l'immédiat après-guerre, la demande est précocée, qu'elle souffre d'être insuffisamment articulée chez le plus grand nombre, peut-être du fait que ceux qui la portent, 600 000 soldats et leurs familles, n'ont pas encore assez d'instruction primaire et d'éducation politique, et que les réticences politiques ne sont pas encore vaincues. Ça viendra avec la Crise de 1929 et la Seconde Guerre mondiale. L'éducation politique à laquelle je pense n'est pas l'endoctrinement par un parti ou un groupuscule, mais un apprentissage des manières d'obtenir de l'État des services, ce qui prend du temps. À l'époque, cela devait passer dans les correspondances fonctionnaires-administrés. On ne les a pas assez étudiées. Mais les a-t-on étudiées ?
6. La lettre transcrite ici et toutes les informations familiales qui suivent proviennent du dossier de Bibliothèque et Archives Canada coté RG24, vol. 25 303.

7. Il n'y a pas d'erreur. Le 8 août 1944, les Canadiens montent l'opération « Totalize » aux fins de débloquer la situation au sud de Caen. Afin de créer la surprise, les habituels bombardements préliminaires d'artillerie sont remplacés par des sorties massives de bombardiers anglais dans la nuit (1 000 avions), américains dans l'après-midi (500 avions). Tout se passe bien le matin, mais l'après-midi, à la suite d'erreurs de navigation, deux groupes de douze appareils laissent tomber leurs bombes trop court, derrière le front, jusque même sur des batteries d'artillerie alliées. Denis appartenait à l'une d'elles, du 4^e Régiment d'artillerie moyenne.
8. Peut-être que madame Allard déduit de l'existence des allocations familiales militaires qu'il existe un bureau à cet effet. La confusion a pu aussi être entraînée par la publicité donnée à la loi des allocations familiales de 1944. Notez que le titre de la partie VII du *Règlement et instructions d'ordre financier applicable à l'armée active (Canada)*, Ottawa, Imprimeur du roi, 1942 (éd. mise à jour du 15 octobre 1943) est « Règles concernant les allocations familiales ». Ici, les allocations sont des suppléments de solde pour charge de famille (parents, épouse et enfants légitimes ou non) qui existent depuis le XIX^e siècle et qui n'ont rien à voir avec la loi de 1944. À moins que la pratique militaire ait influencé les législateurs...
9. Des centaines de lettres du genre se trouvent dans le Fonds de l'Office de l'électrification rurale du Québec.
10. Le cimetière de Bretteville-sur-Laize, qui rassemble les tombeaux de 3 000 soldats alliés majoritairement canadiens.
11. Denis Allard était bombardier suppléant à titre temporaire (grade équivalent à caporal suppléant) depuis avril 1944, soit une paie de 1,60 \$/jour (*Règlement et instructions d'ordre financier applicables à l'armée active (Canada)*, op. cit., §144). Pour un soldat gagnant ce niveau de solde, la retenue autorisée était de 20 \$ (*Financial regulations and instructions for the Canadian Active Service Force (Overseas)*, Ottawa, Imprimeur du roi, 1945, §736). Les règlements financiers n'ont pas tous été traduits.
12. La définition de « charge de famille » se trouve dans *Règlement et instructions...*, op. cit., §97(e).
13. Le soldat Allard avait suivi son mois d'entraînement obligatoire de conscrit en septembre-octobre 1940. Il revient à la vie civile jusqu'à l'automne suivant, moment où il se porte volontaire pour la durée de la guerre. On ne sait rien du motif de cette décision, un peu étrange du fait que Denis Allard avait un emploi de chauffeur chez un papetier de Montréal depuis deux ans. Patriotisme? Désir de quitter le giron familial? On ne le saura jamais faute de preuves.
14. *Cahiers de la Quinzaine*, XII, 1, 23 octobre 1910.
15. C'est encore plus frappant si l'on adopte une perspective de longue durée, si l'on compare par exemple aux documents étudiés par Christian Jouhaud, Dinah Ribard et Nicolas Schapira (*Histoire, littérature, témoignage : écrire les malheurs du temps*, Paris, Éditions Gallimard, 2009, p. 320) : les suppliques des XVII^e et XVIII^e siècles, presque toujours adressées au souverain ou à défaut à un puissant ministre, tablent sur un tragique d'autant plus prédictible qu'elles

sont le plus souvent rédigées par des écrivains publics. Ici, autre forme : on argumente directement d'administrés à administrateurs, sans s'adresser au souverain et sans l'intermédiaire d'un lettré utilisant une rhétorique codifiée. Du tragique, c'est-à-dire des problèmes de vie ou de mort, on passe à une tonalité plutôt mélodramatique, au plus ou moins de tristesse ou de joie de vivre. Le changement de sensibilité (je ne trouve pas de meilleur mot) m'apparaît criant.

16. Voir là-dessus Gabrielle Roy, « Retour à Saint-Henri : discours de réception à la Société royale du Canada », conférence de 1947 éditée par François Ricard dans *Fragiles lumières de la terre : écrits divers 1942-1970*, nouv. éd., Montréal, Les Éditions du Boréal, 2004 (1996), p. 200. Lire aussi la postface de Marcel Dubé, *Un simple soldat*, nouv. éd., Éditions Typo, 1993, p. 143. Pour continuer avec l'opposition tragique/dramatique, disons que Dubé est tragique et Roy dramatique.
17. Cela suggère une autre recherche : étudier la conscription des conscrits.
18. D'autres dossiers montrent que l'État sait être brutal lorsque des fraudes sont détectées, puisque des formules de politesse finale sont parfois omises.
19. « Repérer ce qui bouge dans le peuple », écrivent C. Jouhaud, D. Ribard et N. Schapira, *Histoire, littérature, témoignage*, op. cit., p. 331.
20. Je signale à l'attention du lecteur francophone l'un des meilleurs livres de J. L. Granatstein, *The Ottawa Men: the civil service mandarins, 1935-1957* (Toronto, Oxford University Press, 1998, 1982). En suivant cet exemple, mais en descendant du niveau des sous-ministres à celui des directeurs de services, on s'engagerait dans la voie que je suggère ici.
21. L'alimentation en temps de guerre est un sujet chaud. Parmi les dizaines de livres parus depuis dix ou quinze ans, je retiens le Lizzie Collingham publié au début de 2011 (*A taste of war: World War Two and the battle for food*, Londres, Allen Lane). On y lit notamment que, dans certains pays, les plus pauvres ont vu leur alimentation s'améliorer, ce qui n'alla pas sans poser un problème politique après 1945. Par là aussi on arrive au *Welfare State*. La palme de l'originalité en la matière revient à Rebecca Rupp avec son *How carrots won the Trojan War: curious (but true) stories of common vegetables* (North Adams, Minnesota, Storey Publishing, 2009), en particulier le design de la couverture. Il y a quelques années, j'ai expliqué que les archives de la Défense et d'Agriculture Canada permettent de documenter l'histoire de la diète des Canadiens jusqu'aux années 1950. Si l'on augmente ces sources de celles sur la Nouvelle-France (voir Yvon Desloges, *À table en Nouvelle-France : alimentation populaire, gastronomie et traditions alimentaires dans la vallée laurentienne avant l'avènement des restaurants*, Septentrion, 2009), on peut reconstruire l'alimentation sur quatre siècles. L'appel n'a pas été entendu.
22. Dixit Danielle Laurin, *Le Devoir*, 14-15 mai 2011, p. F3 : « Guerres s'adresse aux adolescents. En principe. Mais en principe seulement. Disons simplement qu'il s'agit d'un grand roman. Un grand roman sur la guerre en Afghanistan vue autrement ».